
Adresse du citoyen Rousselin, commissaire civil à Troyes,
faisant passer un procès-verbal de séance, lors de la séance du
4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Rousselin, commissaire civil à Troyes, faisant passer un procès-verbal de séance, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 40-41;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39080_t1_0040_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

UN CITOYEN

Hymne populaire.

Vive la Constitution
Dont l'influence féconde
Fera de notre nation
Le premier peuple du monde !
Elle affranchira l'univers,
Des rois, des tyrans et des fers !

CHŒUR

Elle affranchira l'univers,
Des rois, des tyrans et des fers !

UN AUTRE CITOYEN

En vain, la coalition
Des brigands et des esclaves
Voudrait, à notre nation,
Donner encore des entraves ;
Contre ses complots armons-nous !
Elle expirera sous nos coups !

CHŒUR

Contre ses complots, armons-nous !
Elle expirera sous nos coups !

UN AUTRE CITOYEN

Hâtons-nous de nous réunir,
La liberté nous appelle !
Si son destin est de périr,
Périssions tous avec elle !
Amis ! c'est en bravant la mort
Qu'un Français maîtrise le sort !

CHŒUR

Amis ! c'est en bravant la mort
Qu'un Français maîtrise le sort !

UN CITOYEN

A la voix du Dieu des combats,
Amis ! volons à la gloire !
Quand on sait braver le trépas
On est sûr de la victoire !
Marchons, volons, braves guerriers
Allons moissonner des lauriers !

CHŒUR

Marchons, volons, braves guerriers !
Allons moissonner des lauriers.

(Ballet général qui termine le spectacle.)

FIN

Le conseil général de la commune de Cerny (CANY-BARVILLE) félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste.

Il demande que, s'il est possible, le *maximum* du blé soit diminué.

Insertion au « Bulletin » et renvoi à la Commission des subsistances (1).

Suit l'adresse du conseil général de la commune de Cany-Barville (1).

Le conseil général de la commune de Cany (2) à la Convention nationale.

Décadi de la 3^e décade du mois de brumaire, l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Voici la patrie à la veille de son triomphe : ce sera à vous à qui elle le devra, entendez le cri général qui s'élève de toutes les parties de la République pour vous engager à rester à votre poste. A quelles mains plus habiles pourrions-nous confier les rênes du gouvernement ? Tous les trônes de l'Europe s'ébranlent, les tyrans qui les occupent ne respirent plus qu'en tremblant, l'agonie du despotisme sonne partout. Vous avez donc atteint votre but. Il est venu le moment heureux que vous attendiez, tous les Français debout attendent avec empressement le signal de porter leurs coups. Grâce immortelles vous en soient rendues.

« O toi, Montagne lumineuse, ne cesse de répandre tes rayons sur la surface de la République, que ton sommet soit le fanal qui conduise le vaisseau de l'Etat dans le port de la félicité, les sans-culottes te bénissent, seconde leurs efforts généreux ; mais porte encore un regard bienfaisant sur leurs ressources et leurs besoins, diminue, s'il se peut, le *maximum* du blé et compte sur leur entier dévouement et les constants efforts du conseil général de la commune de Cany à faire exécuter tes mémorables décrets. »

(Suivent 15 signatures.)

Le citoyen Rousselin, commissaire civil à Troyes, fait passer à la Convention nationale le procès-verbal de la séance tenue par les citoyens et citoyennes de cette commune, réunis en masse.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du citoyen Rousselin (4).

Aux citoyens représentants composant le comité de Salut public de la Convention nationale.

« Troyes, 25 brumaire, 2^e année de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Oui, le peuple est bon, il l'est partout, et le mensonge succombe devant la vérité, quand on sait se servir de cette arme de la nature.

Je vous envoie le procès-verbal de la séance du peuple entier de Troyes, réuni en masse ; on se battait il y a quelque temps encore dans

(1) Archives nationales, carton F¹⁶, III, Seine-Inférieure 15.

(2) Le procès-verbal porte Cerny, ce qui est une erreur. Il s'agit de la commune de Cany-Barville.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 129.

(4) Archives nationales, carton C 285, dossier 828.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 129.

cette commune pour le nombre d'églises et de prêtres. On pensait aux chasubles, aux mitres, et la patrie était oubliée. J'ai rappelé la patrie; à sa voix la commune de Troyes est *déprêtrisée*, et les prêtres supprimés à jamais.

« Cette action mérite à la commune de Troyes la faveur que je vous demandais en son nom : la permission d'organiser une commission révolutionnaire qui mette en activité la guillotine, oisive dans ce pays. Je vous répète ce vœu, qui n'est pas celui de la vengeance, mais dû à la justice exacte et rigoureuse.

« Troyes monte à la hauteur parisienne, il l'atteindra si vous accordez notre demande, je vous la réitère.

« L'arrestation des gens suspects va son train, ce territoire si longtemps infecté par l'aristocratie sera purgé comme les étables d'Augias, et je vous promets de faire conduire à Paris un convoi immense des dépouillements précieux des églises.

« En même temps que les prêtres sont supprimés j'ai cru nécessaire, pour seconder sans secousses et soutenir la volonté philosophique et spontanée du peuple, de distribuer aux heures de messes des jours de repos, des récits, des actions vertueuses et militaires enfantées par la République.

« En conséquence j'irai avec des hommes dévoués dire la messe *républicaine*, et faire oublier la *catholique*. Le peuple chantera l'hymne de la liberté et les *oremus* seront abandonnés à jamais.

« Si la Convention voulait remplacer ainsi par la présence subite d'une morale pure et intelligible la messe salariée, je lui réponds sur ma tête qu'avec cette précaution les prêtres peuvent être, d'un seul geste, supprimés au même instant dans toute l'étendue de la République. Ainsi la philosophie éclipsée si longtemps peut reparaitre à coup sûr, et liquider la dette immense contractée et payée par la crédulité et l'indulgence nationales.

« A. ROUSSELIN, commissaire civil
à Troyes. »

Procès-Verbal (1).

Séance du 25 brumaire.

Le peuple de Troyes, convoqué extraordinairement au son des tambour et trompette par le citoyen Rousselin, commissaire national, et s'étant rassemblé en masse dans l'immense cathédrale de Saint-Pierre, plusieurs prêtres se sont présentés à la tribune, ont déclaré qu'ils renonçaient au mensonge, à la faïnéantise et qu'ils demandaient à livrer au feu leurs lettres de prêtrise. Différentes motions ont été faites; le citoyen Tondeux, curé, a demandé que le peuple de Troyes déclarât solennellement s'il voulait encore des prêtres oui ou non. Le peuple entier s'est écrié : « Non ! non ! plus de prêtres ! A bas la calotte ! Vive la République ! » Les femmes ont demandé si elles avaient le droit d'émettre des vœux, le président ayant répondu que oui, elles ont répété

le même cri : « Plus de prêtres ! A bas la calotte ! Vive la République ! »

Le citoyen Rousselin ayant observé, que pour répondre d'avance aux calomnies, cette question fût mise aux voix avec calme et tranquillité, et que si quelque fanatique avait à s'y opposer, il montât à la tribune pour y être combattu et en être précipité par les armes de la raison et de la vérité.

Personne ne s'est présenté. La question est mise tranquillement aux voix, et le peuple entier a déclaré et répété à l'unanimité qu'il ne reconnaît plus et ne payera plus de prêtre, arrête que le procès-verbal de cette séance mémorable sera envoyé à la Convention nationale, que l'église de Saint-Pierre serait désormais appelée le temple de la raison et de l'égalité. La séance a été terminée par plusieurs offrandes patriotiques pour les défenseurs de la liberté.

HADOT, président; RONDOT, secrétaire.

Le procureur syndic du district de Bernay, département de l'Eure, fait part à la Convention que différentes petites parties de biens d'émigrés, estimées 35,000 livres, viennent d'être adjugées 74,775 livres aux cris de : Vive la République !

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du procureur syndic du district de Bernay (2) :

Le procureur syndic du district de Bernay, département de l'Eure, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Bernay, le 23 brumaire de l'an II
de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Plus les dangers nous menacent, plus l'esprit public se fortifie dans l'étendue de notre district; quatre portions de maisons, une petite pièce de terre labourable et deux pièces de prairie divisées en plusieurs lots, ayant appartenu à des émigrés, estimées 35,050 livres ont été vendues aujourd'hui 74,775 livres. Ces adjudications ont été proclamées aux cris de *Vive la République et ça ira*. Je vous prie d'en instruire la Convention.

« FOUQUAI. »

Le conseil général de la commune de Saint-Martin (SAINT-MARTIN-BOULOGNE), district de Boulogne-sur-Mer, invite la Convention nationale à rester à son poste, et lui fait part que cette commune a pris le nom de Section de la Montagne.

Insertion au « Bulletin » et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (3).

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 828.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 129.

(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 819.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 129.